

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 juin 2016

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Sarah BLAIX, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO, Isabelle DURIEUX.

Membres représentés : François ANDRE (procuration à Claude REYNAUD), Alain DOMINJON (procuration à Danielle BOCHET).

Membres absents : Sabine BAROU-MORRUGARES, Michel FERRARIO, Patrick ALLARD.

Date de la convocation : 8 juin 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Brigitte NUER

Ordre du jour

1. Marché de travaux,
2. Demande de subvention,
3. Affaires foncières,
4. Affaires scolaires,
5. Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,
6. Questions et informations diverses.

1 - Marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la validation des travaux de viabilisation du secteur Champ Martinier lors du vote du budget primitif.

Le cabinet VIAL et ROSSI, maître d'œuvre désigné, a préparé la consultation à laquelle six entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres, réunie le 14 juin 2016, a pris connaissance du rapport d'analyse des offres. Les notes étaient basées sur deux critères : 60% pour le prix et 40% pour la capacité technique.

L'entreprise Maurienne Travaux Publics (MTP) qui présente la solution financière et technique la mieux-disante, a été retenue pour un montant de 110 204,60€ HT. (le montant estimé par le maître d'œuvre pour ces travaux était de 185 527,50 €).

Le Maire propose d'attribuer le marché de viabilisation du secteur Champ Martinier à l'entreprise MTP.

Vote : 12 Pour

2 - Demande de subvention

Yves DURBET rappelle que l'Office National des Forêts peut procéder à l'entretien du sentier au départ de l'Echaillon jusqu'à Montandré.

Le coût total de ces travaux s'élève à 2 400 € HT.

Le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) est sollicité financièrement à hauteur de 80 %, soit 1 920 € HT. Le montant restant à charge de la Commune sera de 480 € HT.

Vote : 12 Pour

3- Affaires foncières

*** Droit de préemption**

Il est proposé de ne pas préempter les parcelles suivantes qui sont en cours d'aliénation :

Champ Martinier : ZB 33 et ZB 34.

Vote : 12 Pour

*** Vente de parcelle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la société Immo Mousquetaire qui souhaite acquérir la parcelle communale ZA 1110 afin d'implanter un commerce.

Cette parcelle de 3 884 m², située dans la zone de Longefan, est proposée au prix de 30€ le m².

Vote : 12 Pour

4- Affaires scolaires

Danielle BOCHET fait le point sur les affaires scolaires et extra-scolaires :

* Elle précise qu'en accord avec les autres communes du RPI, à la rentrée prochaine, les tarifs et horaires des Temps d'Activités Péri-éducatives, de l'Accueil en Garderie Périscolaire et du restaurant scolaire sont inchangés.

* Elle donne lecture d'un mail adressé par Madame Nathalie CROSAZ, directrice de l'école d'Hermillon, mardi 14 au soir, relatif à une nouvelle répartition des élèves décidée en conseil des maîtres, à savoir :

- École d'Hermillon : Tous les CP, toutes les Grandes Sections et les Moyennes Sections de Hermillon, de Pontamafrey et de Montvernier (sauf 1 enfant).

- École de Pontamafrey : Tous les CE1, les CE2, les CM1 et les CM2.

- École de Le Châtel : Toutes les Petites Sections, et les 4 Moyennes Sections de Le Châtel.

* Elle fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le même jour au Châtel. Le sujet de l'école « unique » a été évoqué. Suite à un courrier d'Yves DURBET aux trois autres mairies, deux communes ont répondu.

- La mairie de Montvernier est favorable,

- La mairie de Le Châtel émet des réserves.

Le dossier n'est pas abandonné et de nouvelles discussions seront engagées.

5- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle les discussions lors des conseils des 13 octobre et 1er décembre 2015 concernant le SDCI.

Aujourd'hui, il présente l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre constitué de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan au 1er janvier 2017.

Chaque collectivité concernée a 45 jours pour donner son avis.

A l'issue d'un vote à main levée, le conseil municipal d'Hermillon émet un avis défavorable à cet arrêté.

Vote : 0 Pour 12 Contre

6 - Questions et informations diverses

Danielle BOCHET :

- * Rappelle la fête de l'école qui aura lieu jeudi 30 juin à partir de 15h à la salle polyvalente.
- * Informe de la prochaine réunion de la commission communale « Vie scolaire » le 4 juillet 2016 à 18h00.
- * Précise que 20 jeunes se sont présentés pour les jobs d'été. Ce nombre important ne permet pas de les faire travailler deux semaines chacun. Aussi les « nouveaux » effectueront une semaine et les autres deux semaines. Ils sont affectés aux services techniques (entretien des espaces verts, des locaux et du matériel) ou à la médiathèque (entretien des locaux et des ouvrages).
- * Rappelle l'exposition de Maryvone et Floriane ZOELLER jusqu'au 30 juin à la médiathèque.
- * Informe du renouvellement de l'opération d'aide à l'achat de vélos électriques par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne à hauteur de 25% du prix TTC plafonnée à 300€.

Claude REYNAUD :

- * François ANDRÉ a fait réaliser un panneau « Interdit aux chiens, même tenus en laisse » qui sera installé au terrain multisport. Cet endroit est réservé aux jeux et à la détente
- * Constate une fois de plus des incivilités à la déchetterie uniquement destinée aux déchets verts. Une grosse quantité de poutres, ferrailles, plastiques a été déposée malgré les panneaux d'interdiction. Si cela devait se reproduire, des mesures sérieuses seraient prises :
Fermeture de la déchetterie et amende de 5ème classe (1 500 €) appliquée à la personne prise en flagrant délit.

Yves DURBET :

- * Informe que Communauté de Communes Cœur de Maurienne renforce son dispositif d'aides aux énergies renouvelables et l'étend aux travaux d'efficacité énergétique.

Michel FRUMILLON nous informe de la messe à la Platière dimanche 3 juillet 2016.

Marie-Claude DARBEL fait remarquer un problème sur le toit d'un bâtiment proche de l'école.

Monsieur le Maire va en informer les propriétaires.

Messe à La Platière Dimanche 3 juillet 2016

10h30 : Messe

11h30 : Inauguration du chalet

12h00 : Apéritif et repas campagnard offerts
par la municipalité



Journée de travaux sur le sentier de La Platière le 11 juin 2016



Incivilités constatées à la déchetterie verte d'Hermillon